

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Nouvelle caserne de sapeurs-pompiers : convention à signer.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 70/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Vu la convention de transfert de responsabilité signée le 21 mai 2013 entre le SDIS des Vosges et la Commune pour la construction de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers située sur le territoire communal,

Les travaux de construction de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers étant achevés et réceptionnés depuis le 23 mars 2016,

Sur proposition de Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué,

L'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers, sise 46 rue de Stalingrad ; avec effet à compter du 29 mars 2016.

La précédente convention de transfert de gestion liée à l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers, sise 3 rue de Lorient, signée le 04 janvier 2005 est de fait annulée. Les bâtiments reviennent ainsi de plein droit à la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

